



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

**DIRECTION DES SERVICES
DU CABINET**

BUREAU DE LA SECURITE

Affaire suivie par Nicole LEVY

☎ : 05.63.22.82.72

Mél : nicole.levy@tarn-et-garonne.gouv.fr

Montauban, le 24 avril 2014

Commission départementale de sécurité routière (CDSR)
- section manifestations sportives –
réunion du 24 avril 2014

course de solex
dimanche 22 juin 2014

La commission départementale de sécurité routière s'est réunie le 24 avril 2014 à la mairie d'Orgueil pour examiner la demande présentée par le Solex club tarbais pour organiser une course de solex le dimanche 22 juin 2014. Le nombre de spectateurs attendus est de 200 personnes au maximum.

Le capitaine Gibier émet un avis réservé sur cette demande en raison de l'absence dans le dossier de toute indication sur la déviation mise en place pour les poids lourds. Dans la mesure où la manifestation est prévue un dimanche, le nombre de poids lourds circulant sur cette route devrait être limité mais il est toutefois nécessaire de prévoir un itinéraire de déviation.

En revanche, le nombre de véhicules légers qui empruntent cette route demeure important y compris le dimanche.

M le maire d'Orgueil donne un avis défavorable à l'organisation de cette manifestation sur ce tracé qui implique la coupure de cette route qui constitue un axe très fréquenté y compris le dimanche.

Par ailleurs, la déviation empruntée par les véhicules sera encombrée par des travaux d'enfouissement d'une ligne électrique ce qui pourrait engendrer quelques perturbations.

Ce même jour doivent avoir lieu un concours de pétanque sur le boulodrome et une manifestation dans la salle des fêtes.

Malgré les difficultés rencontrées l'an dernier pour obtenir l'autorisation d'organiser cette manifestation, les représentants du comité d'organisation et du Solex club tarbais confirment qu'aucun autre tracé n'a été recherché pour le moment pour éviter d'emprunter la route départementale.

2, Allée de l'Empereur – BP779 – 82013 MONTAUBAN cedex

Téléphone : 05.63.22.82.00 – Télécopie : 05.63.93.33.79 – Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr
et sur le serveur vocal : 05 63 22 82 82



Concernant l'encadrement médical, M Dellac demande des précisions sur le dispositif prévu et notamment sur la présence d'un médecin. M. Pesque indique que les courses de solex doivent répondre aux normes édictées par la FFM pour les course de 50 cm3. Ce règlement prévoit la présence obligatoire d'un médecin sur place.

Compte tenu des observations formulées, la commission donne un avis défavorable à l'organisation de cette course.

L'organisateur va étudier la possibilité de proposer un autre tracé permettant d'éviter la RD930.

La présidente,



Nicole LEVY